

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-7 à R411-8,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété

Vu la demande de GUY CHATEL
 466 ROUTE DES CONTAMINES
 BP66
 74130 AYSE

Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit des chantiers,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un arrêté de réglementation de circulation pour chaque intervention,

Considérant qu'il y a lieu de simplifier la procédure administrative,

A R R E T E

Article 1 :

La circulation pourra être perturbée temporairement sur les voies de la commune de Scientrier, en raison de travaux effectués par l'entreprise Guy CHATEL sur le domaine public communal et ce, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2 :

- 1) Travaux concernés :
Travaux de maintenance sur l'éclairage public empiétant sur la chaussée mais sans fermeture
- 2) Restrictions :
En cas de travaux nécessitant la fermeture d'une route, un arrêté complémentaire sera demandé.

Article 3 :

La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise Guy CHATEL.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Scientrier.

Article 5 :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le responsable du Centre Technique Départemental de Reignier,
- Monsieur le Maire de Scientrier

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Scientrier, le 20 février 2023

Le Maire,
Patricia DEAGE.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Deage". Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "SCIENTRIER" at the top and "SAVOIE" at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff. The stamp is partially obscured by the signature.